

# ADEOC

## Commission Mobilité

---

### CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE MOBILITE DURABLE

---

#### **PREAMBULE :**

L'Association de développement économique Orbe Chavornay (ADEOC) regroupe au sein de son comité les deux communes concernées, le directeur de l'Association du développement du nord vaudois (ADNV), les principales entreprises du pôle (Hilcona Gourmets SA, Nestlé Suisse SA, Pesa et Sicpa SA), l'entreprise de transport Travys et deux représentants cantonaux des services du développement du territoire (SDT) et de la promotion économique et du commerce (SPECo).

#### **CONTEXTE :**

Le Canton de Vaud connaît un essor important sur le plan économique et doit aujourd'hui s'adapter aux conditions de mobilité actuelles. Les flux pendulaires génèrent des impacts importants à l'échelle locale. Les communes sont toujours plus sollicitées, mais ne peuvent apporter isolément les conditions cadres pour contenir ce développement. Le pôle de développement Orbe-Chavornay, qui s'inscrit dans cette mouvance, pourrait voir son nombre d'emplois considérablement augmenter dans les 10 prochaines années. Cette évolution bénéfique pour tous peut cependant provoquer des problèmes relatifs aux déplacements et au stationnement pour les entreprises et leurs collaborateurs ainsi que pour les habitants d'Orbe et de Chavornay.

Cette perspective a conduit le Comité de l'ADEOC à nommer un groupe de travail afin d'étudier, avec l'aide d'un mandataire spécialisé, les mesures spécifiques nécessaires pour gérer la mobilité du pôle et son développement. Le résultat se présente sous la forme d'un rapport intitulé « Plans de mobilité et d'accessibilité de site » qui constitue la base de la démarche mobilité de l'ADEOC. Son but est la promotion d'une mobilité multimodale, par la réduction du nombre de voitures, une meilleure utilisation des places de stationnement et des infrastructures et équipements à disposition et le maintien d'une bonne accessibilité du site. La mise en place de ces plans de mobilité et d'accessibilité doit permettre de garantir la satisfaction et le bien-être des collaborateurs/trices des entreprises du pôle.

Le Comité a alors créé la Commission Mobilité dans le but de traiter de manière dynamique et proactive tous les objectifs mobilité décrits dans le rapport précité. Elle est composée des principales entreprises du pôle et des autorités communales concernées. Le canton ainsi que l'ADNV sont invités de droit aux séances. Elle a pour mission de développer ces plans de mobilité et d'accessibilité et les mesures préconisées, et s'engage à :

- promouvoir les modes de déplacements durables tout en prenant en compte au mieux la situation et les contraintes de chacun, en s'appuyant sur une stratégie de mobilité globale ;
- développer, voire gérer des mesures et services en faveur des entreprises et de leurs collaborateurs/trices.
- se réunir régulièrement pour partager les informations et assurer le suivi du plan de mobilité ; annuellement, établir l'évaluation des différentes mesures mises en place.

---

# CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE MOBILITE DURABLE

---

## ENGAGEMENT DES ENTREPRISES :

Dans ce contexte, en signant la présente charte, les entreprises signataires s'engagent:

- A désigner un(e) interlocuteur/trice au sein de l'entreprise qui serve de point de contact privilégié pour recevoir et relayer les informations relatives aux plans de mobilité et d'accessibilité de site et à ses mesures,
- A participer aux activités de la Commission Mobilité de l'ADEOC,
- A promouvoir en interne les plans de mobilité et d'accessibilité de site adoptés par l'ADEOC en informant régulièrement leurs collaborateurs/trices des mesures mises en place pour promouvoir la mobilité multimodale sur le site,
- A inciter leurs collaborateurs/trices à participer aux événements organisés et aux mesures prises dans le cadre du plan de mobilité,
- A faire part à tout moment de problèmes ou de suggestions d'améliorations émanant de leurs collaborateurs/trices concernant les services proposés,
- A inciter leurs collaborateurs/trices à réduire le recours à la voiture individuelle pour leurs déplacements domicile-travail,
- A collaborer aux analyses et enquêtes de zone relatives à la mobilité.

## ENGAGEMENT DES AUTORITES :

En signant la présente charte, les autorités concernées s'engagent :

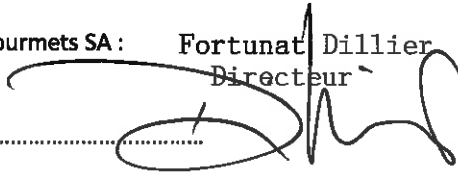
- A désigner un représentant au sein de leur commune pouvant recevoir et relayer les informations relatives aux plans de mobilité et d'accessibilité de site,
- A participer aux activités de la Commission Mobilité de l'ADEOC,
- A favoriser, dans le cadre de leur compétence, la mise en œuvre des mesures identifiées dans les plans de mobilité et d'accessibilité de site,
- A promouvoir au sein de leur commune le plan de mobilité de site adopté par l'ADEOC en informant régulièrement les habitants des mesures mises en place pour promouvoir la mobilité multimodale sur le pôle de développement d'Orbe-Chavornay,
- A accompagner de manière constructive les entreprises dans leur démarche de gestion de la mobilité, dans la limite de leurs possibilités et des contraintes imposées par le cadre légal,
- A favoriser les partenariats public et privé dans le développement des transports publics et des équipements de services d'intérêt collectif.

# CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR UNE MOBILITE DURABLE

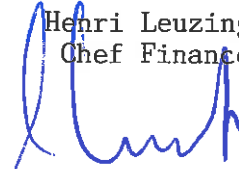
Lieu et date : Orbe, le 23 août 2012

Pour la Direction d'Hilcona Gourmets SA :


Fortunat Dillier  
Directeur

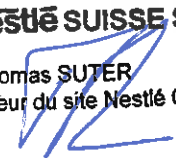


Henri Leuzinger  
Chef Finances



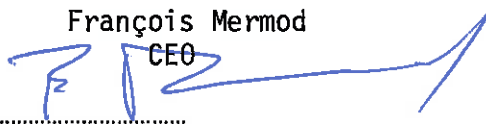
Pour la Direction de Nestlé Suisse SA :

 **Nestlé SUISSE S.A.**  
Thomas SUTER  
Administrateur du site Nestlé Orbe

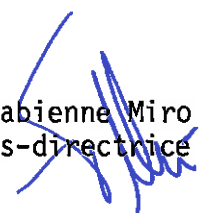


Pour la Direction de Pesa :

François Mermod  
CEO



Fabienne Miro  
Sous-directrice



Pour la Direction de Sicpa SA :



Pour la Commune de Chavornay :  
Le Syndic, Christian Kunze



Le secrétaire municipale, Jean-Michel Steiner



Pour la Commune d'Orbe :  
Le Syndic, Claude Recordon



Le secrétaire municipal, Paul Gremion

